

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Lundi 14 janvier 2019 20H**

Messieurs Fesquet Pierre, Maire, Faure François, Godé Philippe, Pascal Jean-Pierre, Védrines Jean-Luc  
Mesdames : Causse Nathalie, Foubert Sylvette, Devresse Isabelle, Lena Chantal

Absent : Etienne Divoux,

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Ajout demandé à l'ordre du jour : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 budget de l'eau

- Nomination d'un secrétaire de séance : Nathalie Causse

- Délibération Commune

1. Réfection des combles, des toitures et des façades du bâtiment de la mairie : Choix du coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Monsieur le Maire présente un devis de SPS Lozère d'un montant de 1 370.00€ HT

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte de retenir le devis de SPS Lozère d'un montant de 1 370.00€ HT, et autorise le maire à signer tout document afférent.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

2. Programme de travaux 2019 : Éclairage public

-Monsieur le Maire présente un devis du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) pour poursuivre la mise aux normes de l'éclairage public sur la commune. Il a été demandé un devis pour renouveler 4 luminaires sur le parking communal du Village de gîtes afin d'optimiser l'éclairage.

-Rénovation de l'éclairage public : 2 devis d'un montant de 1 896.00€ HT et de 1 890.00€ HT, subventionnés respectivement à hauteur de 38% et de 70% par le SDEE

Soit un montant total à charge pour la commune de 1 743.00€ HT. Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte de retenir le devis du SDEE d'un montant de 3 786,00€ HT, et autorise le maire à signer tout document afférent.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

- Délibération AEP

Périmètre de protection des captages :

3. Avenant à la maîtrise d'œuvre et autorisation de défrichement sur le périmètre de protection des captages

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Falcon.

Cependant, nous devons faire une demande d'autorisation de défrichement partiel du site du forage de la Boissonnade, une autorisation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, vue la proximité du Temple de la Boissonnade, et une demande auprès de la DDT pour la pose de clôture.

Il est nécessaire de prendre un avenant à la maîtrise d'œuvre pour le suivi administratif de ces demandes et le suivi d'autorisation, non prévus dans la marché initial.

Monsieur le maire présente le devis du Cabinet Falcon, d'un montant de 500,00€ HT. Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis du Cabinet Falcon d'un montant de 500,00€ HT et autorise le Maire à déposer la demande de défrichement auprès du service instructeur de la DDT.

Dans la cadre de ce déboisement, nous avons obligation de compenser cette petite « déforestation » soit par un reboisement sur une autre parcelle communale, soit en payant une taxe forfaitaire.

N'ayant pas de parcelle appropriée au reboisement, la commune se verra dans l'obligation de payer cette taxe.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Choix du coordonnateur SPS pour le suivi des travaux des périmètres de captage  
Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SPS Lozère d'un montant de 890.00€ HT  
Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte de retenir le devis de SPS Lozère d'un montant de 890.00€ HT, et autorise le maire à signer tout document afférent.

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5. Réalisation d'actes administratifs par la SAFER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de ces travaux, la commune doit acquérir 2 parcelles à proximité du captage du Mas (Parcelles n° C 1133, propriété de Monsieur et Madame Philippe Flayol, et parcelle n° C 833, propriété de Monsieur et Madame Jean Flayol).

Une demande d'acte notarié avait été faite auprès du Notaire Pottier à Florac, mais celui-ci vient de nous notifier « qu'à compter du 1er janvier 2019, tant pour les dossiers en cours que pour les futurs dossiers dont la valeur exprimée est inférieure à dix mille euros (10,000€), ces dossiers ne seront plus instruits qu'à la double condition :

- Que les dossiers soient intégralement complétés et remplis par le service administratif de la commune
- Que l'Office ait couvert l'ensemble de ses charges économiques de l'exercice.

Les dossiers seront alors classés par ordre économique, et par date de réception à l'Office ». Aussi, la commune envisage de demander le concours de la SAFER pour la rédaction d'actes administratifs pour l'acquisition de ces 2 parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter la SAFER pour la rédaction des actes administratifs, et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Programme de travaux 2019: renforcement de réseau d'eau à la Pélucarié. Des problèmes récurrents sont constatés sur le secteur de Camp des Noyers. La résolution de ces aléas passe obligatoirement par un renforcement de canalisation sur 177 mètres (découpe de la chaussée à la pelle mécanique, passage d'un diamètre 32 en 63, et pose d'un clapet anti-retour, branchement, réfection de la chaussée).

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Sarl Jullian BTP d'un montant de 18 215.30€ HT.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte de retenir le devis de l'entreprise Sarl Jullian BTP d'un montant de 18 215.30€ HT, et autorise le maire à signer tout document afférent.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ajout demandé à l'ordre du jour :

7. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 budget de l'eau.

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019, pour le budget de l'eau.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Délibération Village de gîtes de Saint Roman de Tousque

8. Choix du devis pour le système de chloration de la piscine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour l'amélioration du fonctionnement de la piscine, et comme convenu, il a été décidé d'automatiser le système de chloration.

Pour cet équipement, 3 entreprises ont été contactées :

Il présente les 2 devis reçus de l'entreprise Gedimat/Mamen et Alba Sarl, l'entreprise Canonge Allinace n'ayant pas répondu.

Après vote et délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Alba Sarl, d'un montant de 2 282,88€ HT, et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes.

POUR: 9

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0

**Questions diverses :**

Organisation du débat citoyen :

Un cahier de doléance est ouvert en mairie, les citoyens peuvent aussi faire parvenir leur courrier ou mail en mairie.

Sentiers sur la commune :

Un projet de plaquette avec le parc national des Cévennes est en cours ; il concerne le sentier des potences. Une mise en relation avec un conseiller sera faite pour réaliser cette plaquette.

Bornage lotissement Mas del Fesc :

Ce lotissement a été borné ; il est demandé à l'un des propriétaires de le respecter et de laisser libre d'accès l'espace public.

La séance est levée à 22h30



- Lot n°3 : Menuiseries intérieures et extérieures Estimation : 5 000.00€  
L'entreprise Sarl Valbois est la seule à avoir répondu avec un devis d'un montant de 5827,51€ HT.

- Lot n°4 : Enduits extérieurs Estimation : 29 000.00€  
L'entreprise Façade Plus est la mieux notée avec un devis d'un montant de 22 756.46€ HT

- Lot n°5 : Peintures – Nettoyage Estimation : 9 000.00€  
L'entreprise Sebastien Breysse est la mieux notée avec un devis d'un montant de 7 403.85€ HT

- Lot n°6 : Electricité – Panneaux photovoltaïques Estimation : 17 500.00€  
L'entreprise Solair Elec est la seule à avoir répondu avec un devis d'un montant de 17 370.00€ HT.

- Lot n°7 : Plomberie – Sanitaire – VMC Estimation : 3 000.00€  
L'entreprise Citybat est la mieux notée avec un devis d'un montant de 3 349.00€ HT

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3. Programmation des Travaux de voirie 2019

Monsieur le Maire présente les devis réalisés par Lozère Ingénierie :

1°) Camp de l'Elze : reprise des déformations et application d'un enduit bi-couche. Devis d'un montant de 12 148€ HT

2°) Chemin du Mas : aménagement du chemin sur une longueur de 1 100m avec reprise d'une traversée busée, construction de 2 radiers bétonnés, bétonnage de la chaussée sur une longueur de 40m, construction d'une chaussée en enduit bi-couche sur une longueur de 1 060m. Devis d'un montant de 48 404.70€ HT

3°) Chemin du Mas bis : aménagement du chemin sur une longueur de 600m et construction d'un radier bétonné avec enrochement aval. Devis d'un montant de 24 688.00€ HT

4°) Chemin du Mas ter : aménagement du chemin sur une longueur de 1 100m avec construction d'un radier bétonné, bétonnage de la chaussée sur une longueur de 40m, construction d'une chaussée en enduit bi-couche sur une longueur de 1 060m. Devis d'un montant de 46 555.20€ HT

Le conseil municipal décide de retenir les travaux n° 1 et 3. Dans le cadre des contrats territoriaux, le Conseil Départemental octroie une subvention d'un montant correspondant à 40% des travaux.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 4. Demande de réalisation d'un document d'arpentage pour un échange de parcelles :

Un échange de parcelle doit se faire entre Mme et M. J.Flacol (parcelle du captage du Mas) et la commune (parcelle proche du terrain de tennis).

L'achat d'une partie de parcelle proche de la fromagerie, où se situe le local technique du pompage/refoulement de l'AEP d'Appias).

Pour ces 2 actes, il convient de faire réaliser au préalable un document d'arpentage.

Monsieur le Maire présente deux devis du Cabinet Falcon :

- Plan d'arpentage ou de division et document modificatif du parcellaire cadastral au droit de la parcelle n°C 942 (terrain de tennis): devis d'un montant de 660.00€ HT

- Nouvelle confection des documents d'arpentage pour la station de pompage du Mas n°230J et n° 227K ainsi que le document d'arpentage n°261K pour le local technique sur les parcelles de la Fromagerie : Devis d'un montant de 363.72€ HT

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les 2 devis du Cabinet Falcon, et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Actes administratifs pour l'acquisition de parcelles :

Dans le cadre de la finalisation de la procédure administrative des terrains concernés par le périmètre immédiat du captage du Mas, il est nécessaire de régulariser l'acquisition de 2 parcelles appartenant à :

Monsieur et Madame Philippe FLAYOL, parcelle C1133 d'une superficie de 188m2  
et

Monsieur et Madame Jean FLAYOL, parcelle C833, d'une superficie de 336m2

Des actes notariés avaient été demandés auprès de Maître Pottier en 2007, mais n'ont jamais aboutis.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser des actes administratifs plutôt que des actes notariés.

D'autre part, en 2001, sous la mandature de Monsieur Jack Plantier, Monsieur et Madame Jean Flayol avaient reçu une promesse de vente de la commune, cette dernière souhaitant construire un atelier-relais sur les parcelles C705 et C922 appartenant à Madame Josette Labie, d'une superficie totale de 1 100m2. Monsieur et Madame Jean Flayol exploitaient les dites parcelles dans le cadre de leur activité économique. La propriétaire de ces parcelles les a cédées à la commune, en 2001, pour 1 000 francs, soit 152€, sous condition que *"la commune cède au prix de 1 franc à Monsieur Jean Flayol, la parcelle d'une superficie d'environ 350 m2, en bout du terrain de tennis en cours de rétrocession du Département à la commune de Moissac Vallée Française. Les frais (géomètre et notaire), étant à la charge de la commune de Moissac VF"*.

Depuis la signature de cette contrepartie, cette démarche est restée vaine, ce terrain appartient toujours à la commune. Monsieur le Maire propose qu'un acte administratif soit réalisé pour l'échange de la parcelle n°C833 de Monsieur et Madame Flayol située au Captage du Mas, et celle concernée par la promesse. La copie de la promesse de vente sera jointe à cette délibération.

Il présente un devis de la Sarl FCA (cabinet d'études qui travaille en collaboration avec la SAFER), d'un montant de 1 420.00€ HT, pour l'élaboration de 2 actes d'acquisition de parcelles (Monsieur et Madame Philippe Flayol, le local de la Fromagerie) + 1 acte d'échange (Monsieur et Madame Jean Flayol).

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de la Sarl FCA, d'un montant de 1 420.00€ HT, et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Achat de containers isothermes pour le transport des repas de la cantine :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de remplacer les containers pour le transport des repas du collège de Saint Etienne VF à la cantine de l'école de Saint Roman de Tousque.

Il présente un devis de l'entreprise Goubert de Mende d'un montant de 821.24€ HT

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibération AEP :**

- 7. Avenant à la maîtrise d'œuvre STEP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le projet initial prévoyait la reprise des ouvrages existants. Après visite sur site et entretien avec la DDT et le SATESE, le Cabinet Gaxieu, maître d'ouvrage, a conclu que pour que le projet soit éligible aux subventions, il convenait de créer une nouvelle station d'épuration. Gaxieu a donc remis un dossier d'études d'Avant-Projet proposant la mise en œuvre d'une station de type filtres plantés de roseaux.

Le montant des travaux étant trop élevé pour le budget de la commune, il a été convenu, en réunion, de réhabiliter uniquement les massifs filtrants existants et de régulariser la station d'épuration. Gaxieu a donc remis un deuxième Avant-Projet proposant uniquement la reprise des massifs filtrants existants.

La station d'épuration existante n'a pas été régularisée à sa construction, un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement est donc impératif avant de lancer les travaux.

Ayant peu d'informations sur le réseau d'eaux usées en amont de la station, Gaxieu a inclus à sa prestation l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la consultation d'une entreprise spécialisée.

Les besoins initiaux ont été modifiés à mesure de l'avancée du projet ce qui justifie le présent marché de maîtrise d'œuvre négocié.

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire présente le montant du marché négocié :

- Montant initial du contrat de maîtrise d'œuvre : 4 800.00€ HT
- Montant du marché de maîtrise d'œuvre négocié : 14 235.00€ HT

La répartition des honoraires s'opérant comme suit:

- PRO (Etudes de projet):	4 475.00€ HT
- ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux):	1 325.00€ HT
- VISA (Certificat de signature électronique):	275.00€ HT
- DET (Direction de l'exécution du contrat de travaux):	3 850.00€ HT
- AOR (Assistance apportée au maître d'ouvrage):	360.00€ HT
- Dossier de déclaration:	3 950.00€ HT
<b>TOTAL:</b>	<b>14 235.00€ HT</b>

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Informations Communauté de Communes :

La Préfecture confirme que « la communauté de communes dispose de compétences relatives à l'eau et l'assainissement collectif. Par conséquent, elle ne pourra pas recourir aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 03 août 2018 pour repousser le transfert intégral de ces deux compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026 », donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'eau et l'assainissement seront de la compétence de la Communauté de Communes.

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 18 mars 2019 20H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire, François Faure, Jean-Pierre Pascal, Philippe Godé

Mesdames : Sylvette Foubert, Nathalie Causse, Isabelle Devresse

Absent excusé : Jean-Luc Védrines, Procuration à François Faure, Chantal Cortot, procuration à Isabelle Devresse

Absent : Étienne Divoux,

Secrétaire de séance : Isabelle Devresse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

● Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février : Approuvé à l'unanimité  
Ajout demandé à l'ordre du jour : Travaux sur le bâtiment de la mairie : choix de l'entreprise pour le lot n°1 Couverture suite au désistement de l'entreprise précédemment retenue (Point 6)

### ● Délibération Commune

1. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation des résultats 2018

#### **Dépenses de Fonctionnement –Budget Commune 2018**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
023 Virement à la section d'investissement	60 000.00	0
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine fournis par le Collège, copieurs mairie et école, débroussaillage des routes communales, sel de déneigement, maintenance de l'éclairage public, véhicule, assurance, agents intercommunaux, indemnité du percepteur, repas et colis de Noël, transport scolaire, téléphonie fixe, internet, Ordures Ménagères, Taxes foncières, diverses cotisations ...	76 850.00	66 414.56
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	73 667.00	69 932.47
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	47 702.04	29 792.39
66-Charges financières : intérêts des emprunts	5 800.00	5 635.38
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes	100.00	0
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements	8 349.93	6 886.00
014- Atténuation de produits : FNGIR (versement à l'État d'une partie des impôts perçue par la commune)	20 670.00	20 670.00
<b>TOTAL</b>	<b>293 138.97</b>	<b>199 330.80</b>

#### **Recettes de Fonctionnement –Budget Commune 2018**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
022-Résultat de fonctionnement reporté	36 939.35	36 939.35
013- Atténuation de charges : Remboursement CCSS	1 000.00	204.31
042- Opérations d'ordre de transfert	2 241.62	2 241.62

70- Produits des services du : Redevance d'Occupation du Domaine Public, Cantine et garderie (participation des parents...	11 970.00	13 054.39
73- Impôts et taxes : Taxes foncières et d'habitation	92 938.00	91 067.00
Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales	0	5 705.00
Taxe additionnelle droits de mutation	3 000.00	4 526.56
74-Dotations et participations : Dotations état...	131 540.00	130 900.29
75-Autres produits de gestion courante : Loyers des 4 logements communaux	13 210.00	15 614.10
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Assurances)...	300.00	1 382.62
<b>TOTAL</b>	<b>293 138.97</b>	<b>301 635.24</b>

#### Dépenses d'Investissement –Budget Commune 2018

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
00-Financières : capital des emprunts	14 968.00	9 020.44
000-Non individualisées : travaux divers	9 880.40	4 300.42
001-Solde d'exécution 2017	51 684.47	51 684.47
040-Opération d'ordre amortissement de subventions	2 241.62	2 241.62
041-Opérations patrimoniales	0	12 492.63
Travaux de Voirie 2018	63 353.49	27 286.16
Fin des travaux de construction du Préau de l'école	6 676.91	6 002.59
Travaux de voirie 2017(solde)	24 912.12	28 600.94
Chantier ABPS	5 800.00	5 762.76
Programme de mise en Accessibilité de l'école (frais de maîtrise d'œuvre en 2018)	21 312.00	1 080.00
Aire de jeu de St Roman de Tousque	5 000.00	0
Achat et pose d'un défibrillateur devant le secrétariat de la Mairie.	2 537.53	2 160.00
Signalétique touristique de la commune.	13 702.80	0
Garde-corps de St Roman de Tousque	7 500.00	4 752.00
Matériel de l'école (école numérique)	5 000.00	0
Travaux sur le bâtiment de la Mairie (toiture et façades)	101 605.69	574.80
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie	15 840.00	0
Réhabilitation d'un logement de la Mairie (agrandissement et isolation en combles)	34 380.60	420.00
<b>TOTAL</b>	<b>386 395.63</b>	<b>156 378.11</b>

#### Recettes d'Investissement –Budget Commune 2018

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
00-Financières : FCTVA, excédent de fonctionnement reporté...	81 859.73	61 209.43
000-Non individualisées : Cautions logements.	0	575.75
021 Virement de la section de fonctionnement	60 000.00	0
040 Opération d'ordre section à section	9 312.93	6 886.00
041 Opérations patrimoniales avance voirie	0	12 492.63

Travaux de Voirie 2018(subvention du Département de la Lozère: acompte)	19 618.00	6 772.50
Construction du Préau de l'école (subvention du Département de la Lozère: solde)	28 556.11	8 624.00
Solde de subvention pour le logement en lieu et place de l'ancien secrétariat de Mairie DETR(ÉTAT): 14 000€; Département 10 000€	24 000.00	24 000.00
Travaux de voirie 2017 (Département de la Lozère 2eme acompte)	11 554.50	2 170.00
Programme d'accessibilité de l'école	17 760.00	0
Subvention du Département de la Lozère (amendes de police fléchées sur la Signalétique de la commune)	2 283.80	1117,820
Travaux sur le bâtiment de la Mairie (toiture et façades)	84 671.41	0
Matériel de l'école (école numérique)	2 000.00	0
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie	13 992.00	0
Réhabilitation d'un logement de la Mairie (agrandissement et isolation en combles)	30 787.15	0
<b>TOTAL</b>	<b>386 395.63</b>	<b>123 848.13</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement 102 304,44€ au budget 2019 :**

- **42 834.76€ au compte 1068 – Recette d'Investissement**
- **59 469.68€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération Comptes administratifs :

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Délibération Comptes de Gestion:

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Délibération Affectation des résultats :

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

2. Propositions d'emprunt pour la réalisation des travaux 2019 et ligne de trésorerie : Ajournées et reportées aux votes du budget

3. Procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé. Mandat au Centre de Gestion de la Lozère

Le Centre de Gestion de la Lozère (CDG48) nous informe que la convention de participation pour la prévoyance du personnel signée en 2013 arrive à échéance au 31/12/2019, et qu'il décide de lancer une nouvelle consultation pour le compte des collectivités.

La commune décide de donner mandat au CDG 48 pour négocier la convention de participation.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### 4. Décision modificative pour l'achat de containers de cantine avant le vote du budget

- 985.49€ au 21311-93 Bâtiment travaux mairie
- + 985.49€ au 2182-000 Matériel de transport

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

5. Adhésion CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) Organisme départemental qui répond, aux collectivités et aux particuliers, à toutes les questions au niveau de l'architecture et de l'environnement.

Monsieur le maire présente une demande d'adhésion 2019 pour un montant de 90€.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### 6. Travaux sur le bâtiment de la mairie: choix de l'entreprise pour le lot n°1 Couverture suite à désistement de l'entreprise précédemment retenue

Suite au désistement de l'entreprise Hervé Tinel précédemment retenue, il convient de désigner l'entreprise qui fera les travaux. Dans l'ordre du tableau d'analyses des offres, c'est l'entreprise Pantel Couverture qui est retenue avec un devis d'un montant de 41 513.03€ HT, avec option de 4 825€ HT. (Nous ne prenons pas l'option qui prévoit le traitement des charpentes). Les travaux pourraient démarrer en avril, en espérant qu'ils soient terminés fin juin.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### ● Délibération Eau et Assainissement

#### 7. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation de résultats 2018

#### **Dépenses de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 2018**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
023 Virement à la section d'investissement	18 000.00	0
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, changements et poses de compteurs, vannes...	28 023.04	18 474.58
012 – Charges de personnel : personnel technique : agent communal et intercommunal	6 000.00	4 488.00
014-Atténuation de produits : reversement redevances des redevances pollution et modernisation des réseaux à l'Agence de l'eau	4 600.00	6 103.00
65- Autres charges de gestion courante : Analyses d'eau.	2 000.00	1 080.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000.00	3 915.22
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	1 000.00	431.92
042-Amortissements des installations	33 948.00	33 948.00
<b>TOTAL</b>	<b>97 571.04</b>	<b>68 440.72</b>

#### **Recettes de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 2018**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
----------	------------	--------------

022-Résultat de fonctionnement reporté	10 820.04	10 820.04
70-Produit des services du domaine : Abonnement et vente d'eau, redevances,	54 530.00	52 592.50
74-Dotations, subventions	15 000.00	275.75
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (assurances)	20.00	1 964.01
042-Reprise de subvention(Amortissement)	17 201.00	17 201.00
<b>TOTAL</b>	<b>97 571.04</b>	<b>82 853.30</b>

#### Dépenses d'Investissement –Budget Eau et Assainissement 2018

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
001-Solde d'exécution section investissement	2 465.68	2 465.68
040 Reprise de subvention	17 201.00	17 201.00
000-Non individualisées : divers travaux	21 572.80	3 332.00
00-Financières : Capital des emprunts	0	10 316.33
Programme de protection des Périmètres des captages (Rodet, La Boissonnade,Valat du Perdu)	64 192.50	0
Programme de réhabilitation de la Station d'épuration de St Roman	128 370.00	3 550.00
Programme de sectorisation et régulation du réseau d'eau potable	6 426.00	5 380.65
Programme de renforcement du réseau d'eau potable du secteur de Fobies	16 290.50	20 585.50
Programme de réhabilitation de la micro station du Mas del Fesc	1 915.00	0
Création liaison radio (Réservoir de l'exil)	8 000.00	7 370.00
<b>TOTAL</b>	<b>266 433.48</b>	<b>70 201.16</b>

#### Recettes d'Investissement –Budget Eau et Assainissement

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
00-Financières :	44 404.45	
- Affectation de résultat 2017		8748.68
-Emprunt (renforcement AEP fobies et sectorisation du réseau)		25000.00
040-Amortissements	33 948.00	33 948.00
021 Virement de la section de fonctionnement	18 000.00	0
Programme de protection des Périmètres des captages (Rodet, La Boissonnade,Valat du Perdu)	64 696.25	0
STEP St Roman	105 384.78	0
<b>TOTAL</b>	<b>266 433.48</b>	<b>67 696.68</b>

#### Affectation de l'excédent de fonctionnement de 14 412,58 € au budget 2019:

- 5 124.01€ au compte 1068 – Recette d'Investissement
- 9 288.57€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération Comptes administratifs :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération Comptes de Gestion:

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Délibération Affectation des résultats :

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

8. Choix des entreprises pour les travaux de protection des captages

Monsieur le maire présente le rapport dématérialisé d'analyse des offres réalisé par le cabinet Falcon, suite à l'ouverture des plis par la commission. Le conseil municipal est invité à valider les entreprises retenues :

- Lot n°1: Abattage, débroussaillage                      Estimation: 3 752.00€

L'entreprise Sarl Jullian BTP est la mieux notée avec un devis d'un montant de 3 512.40€ HT

- Lot n°2: Terrassement, Maçonnerie                      Estimation: 29 276.00€ HT

L'entreprise Sarl Jullian BTP est la mieux notée avec un devis d'un montant de 29 474.00€ HT

- Lot n°3: Fourniture et pose de Clôtures                      Estimation: 25 432.00€ HT

Aucune entreprise n'ayant fourni le descriptif, le bureau d'étude leur a demandé des précisions par rapport au cahier des charges.

Le conseil municipal attribue les lots 1 et 2 à l'entreprise Jullian BTP.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

9. Propositions d'emprunt pour la réalisation des travaux 2019 et ligne de trésorerie :  
Ajournées et reportées aux votes du budget

● **Délibération : Village de Gîtes de Saint Roman de Tousque**

10. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et  
l'affectation de résultats 2018

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
023 Virement à la section d'investissement	22 609.00	0
011- Charges de gestion générale : Assurances, diverses fournitures, travaux de peinture, plantations ,élagages, Taxes foncières	12 806.25	11 018.77
012 – Charges de personnel : agent mis à disposition pour l'entretien relevant du patrimoine communal (versement au budget de la commune)	3 900.00	3 831.60
66-Charges financières : intérêts des emprunts	2 500.00	2 479.52
<b>TOTAL</b>	<b>41 815.25</b>	<b>17 329.89</b>

**Recettes de Fonctionnement –Budget Village de Gîtes**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
022-Résultat de fonctionnement reporté	11 315.25	11 315.25
75-Autres produits de gestion courante : Loyers 2018	22 500.00	22 500.00
77- Autres produits	0	187.64
78-Reprise de provisions sur exercices antérieurs (solde)	8 000.00	8 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>41 815.25</b>	<b>42 002.89</b>

**Dépenses d'Investissement –Budget Village de Gîtes**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
001-Solde d'exécution section investissement	51 158.33	51 158.33
000-Non individualisées : divers travaux	15 967.72	6 359.80
00-Financières : Capital des emprunts	12 800.00	12 763.12
Rénovation des gîtes	394 890.59	399 909.90
<b>TOTAL</b>	<b>474 816.64</b>	<b>470 191.15</b>

**Recettes d'Investissement –Budget Village de Gîtes**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018
00-Financières : Affectation résultat 2017	8 039.62	8 039.62
000-Non individualisées : Emprunt	6 158.72	0
021 Virement de la section de fonctionnement	22 609.00	0
Rénovation des gîtes : Subventions État, Conseil départemental, Europe	438 009.30	310 074.33
<b>TOTAL</b>	<b>474 816.64</b>	<b>318 113.95</b>

**Affectation de l'excédent de fonctionnement de 24 673€ au budget 2019 :**

- 22 609.00€ au compte 1068 – Recette d'Investissement
- 2 064.00€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

*Reste à percevoir 127 934,35 € de subventions (État, Département, Europe)*

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**Délibération Comptes administratifs :**

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Délibération Comptes de Gestion:**

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Délibération Affectation des résultats :**

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Questions diverses:**

- Village de gîtes : Le gestionnaire, Monsieur Cornil, précise que le village après la rénovation devrait pouvoir obtenir le label 4 étoiles. Il effectuerait toutes les démarches et demande que la mairie finance le bureau d'étude en charge de l'évaluation des critères d'attribution (700€). La commune posséderait donc un

village 4 étoiles. Le conseil donne un accord de principe et se prononcera lors du vote du budget.

D'autre part le village a obtenu le label Esprit Parc (National des Cévennes) grâce aux efforts (environnementaux et financiers) déployés par le Gestionnaire Monsieur Cornil. Notre village se place donc dans une démarche écoresponsable et devient un ambassadeur du Parc. Une rencontre avec le conseil municipal est prévue.

- Mme Cécile Poulain demande à la mairie une participation financière pour faire installer des panneaux de signalisation « attention moutons » sur la corniche à hauteur de « Roubillouse » car, la traversée est très dangereuse. Le responsable des services de l'équipement à St Croix Vallée Française est venu voir sur place et a déclenché les démarches afin d'installer des panneaux de part et d'autre de son passage. La pose est prise en charge entièrement par le Département, mais l'achat des panneaux revient au demandeur, au prix indicatif de 75 € pièce. Elle demande donc à la mairie de lui attribuer une subvention afin de soutenir sa démarche pastorale. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- De nouveaux containers de transport pour la cantine ont été achetés et la mairie a décidé de proposer les anciens containers au Piboulio.
- Une exposition de Samuel Bollendorf : Photos sur un tour du monde et sur la pollution, prévue au Temple de la Boissonnade. La date reste à définir avec le reporter photographe.
- La mairie étudie la possibilité d'organiser un ou deux spectacles à St Roman de Tousque cet été.
- Des travaux sont en cours au Camp des Noyers, l'ancienne conduite doit être renouvelée, ainsi que des travaux d'adduction d'eau pour les nouveaux arrivants au Rodet sont prévus.

La séance est levée à 22 h 45

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Lundi 8 avril 2019 20H**

Monsieur Fesquet Pierre, Maire,  
Jean-Luc Védrines, François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal.  
Mesdames : Nathalie Causse, Sylvette Foubert, Chantal Cortot Lena.  
Absent excusé : Isabelle Devresse Procuration à Chantal Cortot-Lena  
Absent : Étienne Divoux  
Secrétaire de séance : Chantal Cortot Lena.  
Secrétaire de mairie : Katy Entremont

*Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars à l'unanimité.*

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Délibérations Commune:**

- 1. **Budget de la commune 2019**

**Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
023 Virement à la section d'investissement	60 000.00	0	85 000.00
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine Collège, copieurs, débroussaillage, déneigement, sel, SDEE, véhicule, assurance, Agents intercom., Percepteur, Repas Noël, transport scolaire, téléphonie, internet, OM, Taxes foncières, diverses cotisations ...	76 850.00	66 414.56	84 170.19
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	73 667.00	69 932.47	77 886.30
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	47 702.04	29 792.39	46 610.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	5 800.00	5 635.38	6 150.00
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes	100.00	0	150.00
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements	8 349.93	6 886.00	6 886.00
014- Atténuation de produits : FNGIR	20 670.00	20 670.00	21 080.00
<b>TOTAL</b>	<b>293 138.97</b>	<b>199 330.80</b>	<b>327 932.49</b>

**Recettes de Fonctionnement :**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	36 939.35	36 939.35	59 469.68
013- Atténuation de charges : Remboursement CCSS	1 000.00	204.31	500.00
042- Opérations d'ordre de transfert	2 241.62	2 241.62	2 241.62

70- Produits des services du : RODP, Cantine et garderie (participation des parents)	11 970.00	13 054.39	10 644.19
73- Impôts et taxes :			
Taxes foncières et d'habitation	92 938.00	91 067.00	93 100.00
Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales	0	5 705.00	5 800.00
Taxe additionnelle droits de mutation	3 000.00	4 526.56	4 550.00
74- Dotations et participations de l'Etat	131 540.00	130 900.29	136 017.00
75-Autres produits de gestion courante : Loyers	13 210.00	15 614.10	15 010.00
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Groupama, CNAS)...	300.00	1 382.62	600.00
<b>TOTAL</b>	<b>293 138.97</b>	<b>301 635.24</b>	<b>327 932.49</b>

### Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
00-Financières : capital des emprunts, cautions	14 968.00	9 020.44	15 293.00
000-Opérations non affectées	9 880.40	4 300.42	12 717.88
Subvention investissement budget de l'eau			26 000.00
001-Solde d'exécution section investissement 2018	51 684.47	51 684.47	32 529.98
040-Opération d'ordre amortissement de subvention	2 241.62	2 241.62	2 241.62
041 Patrimoniales : avance Réseaux de voirie 2017	0	12 492.63	
Travaux de voirie 2017 Solde	24 912.12	28 600.94	
Travaux de Voirie 2018	63 353.49	27 286.16	30 223.83
Chantier ABPS	5 800.00	5 762.76	
Fin des travaux de construction du préau de l'école	6 676.91	6 002.59	
Voirie 2019			46 500.00
Programme de mise en Accessibilité de l'école	21 312.00	1 080.00	19 536.00
Programme Départemental fibre optique			10 500.00
Garde-corps Saint Roman de Tousque	7 500.00	4 752.00	
Aire de jeu de Saint Roman de Tousque	5 000.00	0	
Achat d'un défibrillateur	2 537.53	2 160.00	
Signalétique touristique de la commune	13 702.80	0	15 142.80
Travaux sur le bâtiment de la mairie (toiture et façades)	101 605.69	574.08	94 673.33
Fourniture et pose de Panneaux photovoltaïques mairie	15 840.00	0	16 612.00
Réhabilitation logement mairie (agrandissement et isolation en combles)	34 380.60	420.00	37 345.00
Matériel école (école numérique)	5 000.00	0	6 095.28
Réduction éclairage public			4 545.00
<b>TOTAL</b>	<b>386 395.63</b>	<b>156 378.11</b>	<b>363 955.72</b>

### Recettes d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
00-Financières : FCTVA, TLE	81 859.73	61 209.43	13 800.00
excédent de fonctionnement			42 834.76
Emprunt			18 045.93
000 Non individualisées Caution logement	0	575.75	
021 Virement de la section de fonctionnement	60 000.00	0	85 000.00

040 Opération d'ordre section à section Amortissements	9 312.93	6 886.00	6 886.00
041 Patrimoniales : avance Réseaux de voirie 2017	0	12 492.63	
Voirie 2018	19 618.00	6 772.50	19 618.00
Voirie 2019			8 108.00
Préau école Solde DETR	28 556.11	8 624.00	18 000.00
Logement ancienne mairie : solde subventions	24 000.00	24 000.00	
Programme globalisé 2017	11 554.50	2 170.00	8 782.00
Accessibilité de l'école DETR Région	17 760.00	0	10 656.00 3 552.00
Subvention Amendes de police SIL	2 283.80	1 117.82	
Travaux sur le bâtiment de la mairie DETR Conseil Départemental Emprunt	84 671.41	0	49 191.83 16 421.60 16 421.60
Réhabilitation logement mairie Conseil Départemental Emprunt	30 787.15	0	18 473.15 15 869.85
Matériel école	2 000.00	0	2 000.00
Panneaux photovoltaïques DETR Emprunt	13992		7 920.00 5 923.00
<b>TOTAL</b>	<b>386 395.63</b>	<b>123 848.13</b>	<b>363 955.72</b>

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**2. Vote des taux des 3 taxes: pas d'augmentation.**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>10,75</b>	<b>10,75</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>11,15</b>	<b>11,15</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>196,76</b>	<b>196,76</b>

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**3. Travaux de rénovation du logement au-dessus du secrétariat: Avenant au contrat territorial départemental : demande de subvention complémentaire.**

Montant des travaux : 30 788.59€

Montant de la subvention demandée : 6 157.72€ soit 20%

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**4. Emprunt travaux 2019, ligne de trésorerie et crédit relais :**

- Emprunt d'un montant de 38 000€ correspondant à la quote-part communale pour les travaux de réhabilitation de la mairie (Mairie +logement +panneaux photovoltaïques) :

	Caisse d'Epargne			Crédit Agricole		
Montant	38 000.00€			38 000.00€		
Durée	12 ans	15 ans	20 ans	Durée	15 ans	20 ans



- |  |                 |                   |                       |
|--|-----------------|-------------------|-----------------------|
|  | <b>POUR : 9</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> |
| • L'Association la Gym ? J'y vais : 100€               |                 |                   |                       |
|  | <b>POUR : 9</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> |
| • Foyer Rural de la Vallée Française : 200€            |                 |                   |                       |
|  | <b>POUR : 9</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> |
| • Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Etienne VF : 355€ |                 |                   |                       |
|  | <b>POUR : 9</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> |
| • Les Artisans Bâisseurs pierres sèches : 150€         |                 |                   |                       |
|  | <b>POUR : 9</b> | <b>CONTRE : 0</b> | <b>ABSTENTION : 0</b> |

- **Délibérations AEP:**

- 6. **Budget AEP 2019**

**Dépenses de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 2019**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
023 Virement à la section d'investissement	18 000.00	0	10 000.00
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, compteurs, vannes...	28 023.04	18 474.58	34 284.00
012 – Charges de personnel : agent communal et intercommunal	6 000.00	4 488.00	6 406.49
014-Atténuation de produits : reversement redevances Agence de l'eau	4 600.00	6 103.00	4 600.00
65- Autres charges de gestion courante : Analyses	2 000.00	1 080.00	2 000.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000.00	3 915.22	4 000.00
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	1 000.00	431.92	700.00
042-Amortissements	33 948.00	33 948.00	34 718.28
<b>TOTAL</b>	<b>97 571.04</b>	<b>68 440.72</b>	<b>96 708.77</b>

**Recettes de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 2019**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	10 820.04	10 820.04	9 288.57
70-Produit des services du domaine : vente d'eau, redevances,	54 530.00	52 592.50	55 300.00
74-Dotations, subventions	15 000.00	275.75	15 000.00
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements	20.00	1 964.01	520.00
042-Reprise de subvention =DI	17 201.00	17 201.00	16 600.20
<b>TOTAL</b>	<b>97 571.04</b>	<b>82 853.30</b>	<b>96 708.77</b>

**Dépenses d'Investissement –Budget Eau et Assainissement 2019**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
001-Solde d'exécution section investissement 2018	2 465.68	2 465.68	2 504.48
00 Financières : Emprunt Crédit relais			88 000.00
040 Reprise de subvention = RF	17 201.00	17 201.00	16 600.20
000-Non individualisées : divers travaux	21 572.80	3 332.00	17 680.80
00-Financières : Capital des emprunts	0	10 316.33	12152.00
Périmètre des captages	64 192.50	0	64 211.40

STEP St Roman	128 370.00	3 550.00	111 550.00
Sectorisation et régulation du réseau la Roque, Rodet, Fes Bégon,mas del fesc	6 426.00	5 380.65	5 000.00
STEP Fez Bégon Mas del Fesc	1 915.00	0	1 915.00
Renforcement du réseau de distribution Camp des Noyers			18 215.30
Assainissement mairie/logements communaux			7 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>266 433.48</b>	<b>70 201.16</b>	<b>345 029.18</b>

### Recettes d'Investissement –Budget Eau et Assainissement 2019

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
000 non individualisées subvention de la commune			26 000.00
00-Financières : Affectation de résultat	44 404.45	8 748.68	5 124.01
Emprunt		4 414.50	88 000.00
040-Amortissements	33 948.00	33 948.00	34 718.28
021 Virement de la section de fonctionnement	18 000.00	0	10 000.00
Périmètre des captages	64 192.50	0	
Subvention Agence de l'Eau,			33 095.00
Subvention Conseil Départemental			15 000.00
Emprunt			16 100.00
STEP Saint Roman de Tousque	105 384.78	0	
Subvention DETR			14 792.00
Subvention Conseil Départemental			25 000.00
Emprunt			58 984.59
Camp des Noyers Emprunt	0	0	18 215.30
Renforcement du réseau d'eau potable du secteur de Fobies	16 290.50	20 585.50	
<b>TOTAL</b>	<b>266 433.48</b>	<b>67 696.68</b>	<b>345 029.18</b>

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### 7. Travaux de protection des captages:

A- Lot n°3 Fourniture et pose de clôture : Choix de l'entreprise

Estimation: 25 432.00€ HT

Le bureau d'étude Falcon a demandé aux entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offres, des précisions par rapport au cahier des charges. Suite à ces réponses, c'est l'entreprise Sarl Jullian BTP qui est la mieux notée avec un devis d'un montant de 21 574.00€ HT

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

B- Avenant au contrat de ruralité Départemental : Nouvelle demande de subvention et modification du plan de financement des travaux de protection des périmètres de captage d'eau potable.

Puits de Rodet: 19 677€

Forage de la Boissonnade: 26 440€

Source Valat du Perdut: 6 494.50€

Maîtrise d'œuvre: 9 320€

Divers et imprévus: (10%): 5 261€

**TOTAL: 67 192.50€**

Financement :

- Agence de l'eau : 50% soit 33 596,25 €HT.
- **Département : 30% soit 20 157,75 €HT au lieu de 15 000€**
- Commune: 20 % soit 13 438,50 €HT.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**8. Emprunt et crédit relais :**

- Emprunt d'un montant de 35 000€ correspondant aux travaux à Camp des Noyers + la quote-part communale pour les travaux de protection des périmètres des captages :

	Caisse d'Epargne		Crédit Agricole		
Montant	35 000.00€		35 000.00€		
Durée	15 ans	20 ans	Durée	15 ans	20 ans
<b>Taux trimestriel</b>	1.47%	1.69%	<b>Taux trimestriel</b>	1.37%	1.61%
Echéance	651.07€	516.51€	Echéance	646.32€	5412.58€
Coût	4 064.20€	6 320.80€	Coût	3 779€	6 007€
			<b>Taux annuel</b>	1.38%	1.62%
			Echéance	2 599.17€	2 062.80€
			Coût	3 897€	6 256€
Frais de dossier	0.15%		0.15%		

- Crédit relais d'un montant de 88 000€ correspondant aux montants des subventions attendues pour les diverses opérations d'investissement.

	Caisse d'Epargne		Crédit Agricole	
Montant	88 000€		88 000€	
Durée	1 an	2 ans	1 an	
Taux / an	0.55%	0.59%	1.19%	
Frais de dossier	0.15%		0.25%	

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les 2 propositions de la Caisse d'Epargne. Cette décision est motivée par le fait que la Caisse d'Epargne soit la mieux disante sur l'aspect financier, technique et administratif et de conseil.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**En 2020, il n'y aura plus de budget communal pour l'eau et l'assainissement (factures, etc...). C'est La communauté de communes qui prendra la compétence. La gestion du réseau, le prix de l'eau et de l'assainissement (lissage des tarifs sur les 19 communes), la facturation, les interventions et les investissements seront effectués au niveau intercommunal. Le transfert de cette compétence s'effectuera progressivement. Un chargé de mission a été recruté pour aider la Communauté de Commune à assumer cette réorganisation.**

- **Délibération Village Vacances:**

**9. Budget Villages vacances 2019**

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
023 Virement à la section d'investissement	22 609.00	0	20 000.00
011- Charges de gestion générale : électricité, carburant, diverses fournitures, travaux de peinture, OM, Taxes foncières...	12 806.25	11 018.77	8 504.00
012 – Charges de personnel : agent communal	3 900.00	3 831.60	1 060.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	2 500.00	2 479.52	2 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>41 815.25</b>	<b>17 329.89</b>	<b>32 064.00</b>

**Recettes de Fonctionnement –Budget Village de Vacances**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	11 315.25	11 315.25	2 064.00
75-Autres produits de gestion courante : Loyers	22 500.00	22 500.00	30 000.00
77- Autres produits	0	187.64	
78-Reprise sur amortissements	8 000.00	8 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>41 815.25</b>	<b>42 002.89</b>	<b>32 064.00</b>

**Dépenses d'Investissement –Budget Village de Vacances**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
001-Solde d'exécution section investissement 2018	51 158.33	51 158.33	152 007.20
000-Non individualisées : divers travaux	15 967.72	6 359.80	22 012.78
00-Financières : Capital des emprunts	12 800.00	12 763.12	14 600.00
Rénovation des gîtes	394 890.59	399 909.90	3 889.11
<b>TOTAL</b>	<b>474 816.64</b>	<b>470 191.15</b>	<b>192 579.09</b>

**Recettes d'Investissement –Budget Village de Vacances**

Chapitre	Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
00-Financières : Virement de la section de fonctionnement	8 039.62	8 039.62	20 000.00
Affectation résultat 2018			22 609.00
000-Non individualisées : Emprunt d'équilibre	6 158.72	0	12 035.12
subvention fonds de concours communauté de communes	0	0	10 000.00
Rénovation des gîtes : Solde Subventions Etat, Conseil départemental...	438 009.30	310 074.33	127 934.97
<b>TOTAL</b>	<b>474 816.64</b>	<b>318 113.95</b>	<b>192 579.09</b>

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Fin de séance : 23h00.**

## Compte rendu du Conseil Municipal Jeudi 23 mai 2019 20H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire,  
François Faure, Philippe Godé et Jean-Luc Védrines  
Mesdames : Nathalie Causse, Isabelle Devresse et Sylvette Foubert,  
Absents excusés :

- Jean-Pierre Pascal donne procuration à Pierre Fesquet
- Chantal Cortot Lena

Absent : Etienne Divoux  
Secrétaire de séance : Jean-Luc Védrines  
Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2019 : approuvé à l'unanimité.

### ➤ Délibérations commune :

#### **1. Accessibilité de l'école: Choix des entreprises**

Obligation pour la Mairie de mettre aux normes handicapés, l'accessibilité et l'intérieur de l'école.

Lecture est faite des devis reçus :

- Entreprise Valéry St Jean du Gard : sanitaire (démolition et reconstruction), mise aux normes des toilettes, électricité, plomberie, carrelage, faïence et menuiseries.  
Devis d'un montant 9 161.96€ HT.
- Entreprise Ludovic Jullian : Gros œuvre, reprise du seuil de porte, pose d'un caniveau, aménagement de 2 rampes d'accès et petit muret.  
Devis d'un montant de 2 963.85€ HT.
- Handinorme : aménagement d'une place de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite. Sera réalisé par l'agent communal.  
Devis de matériel d'un montant de 250.00€ HT.
- MTE 48 Collet de Dèze : mise aux normes des escaliers, contraster les nez de marche, poser une bande d'éveil au départ de l'escalier et créer les mains courantes.  
Devis d'un montant de 4 170.00€ HT.

**TOTAL : 16.545,81€HT.**

Travaux à réaliser courant juillet.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **2. Décision modificative sur le budget**

La trésorerie nous informe que nous devons apporter une modification au budget concernant une facture EDF de 2017:

+316,84€	673	Titre annulé exercice antérieur :
-316,84€	6574	Subvention fonctionnement associations:

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **3. Conventions avec le Syndicat Départemental de l'Energie et de l'Equipement –SDEE- pour l'éclairage public**

Lecture est faite des 2 conventions : convention de co-maîtrise d'ouvrage et convention pour la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les projets de conventions de co-maîtrise d'ouvrage ci-annexé, désignant le SDEE comme maître d'ouvrage unique des travaux d'établissement ou de réhabilitation des installations et réseaux d'éclairage public et projet de convention ci-annexé, confiant au SDEE la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public,
- autorise le SDEE à percevoir pour son compte les subventions destinées au financement des travaux réalisés ainsi que les certificats d'économie d'énergie liés à chaque opération,
- autorise le maire à signer ces conventions, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### 4. Redevances d'occupation du domaine public (Enedis et Orange)

- Enedis

Le montant de la redevance est calculé en fonction du pourcentage de revalorisation, qui est de 1,3659% en 2019.

Pour mémoire, en 2018 :  $153\text{€} \times 1,3254\% = 203\text{€}$ .

En 2019 :  $153\text{€} \times 1,3659\% = 209\text{€}$ .

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- Orange :

Orange propose une redevance de 397,04€ en 2019 en diminution de 24% par rapport à 2018. Il est décidé d'ajourner ce point en attente de négociation.

#### ➤ Délibérations AEP :

##### 1. **Réhabilitation et régularisation de la station d'épuration des eaux usées « STEP » de Saint Roman de Tousque:**

**montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre: 118 975€ HT**

Subventions obtenues:

- DETR : 14.792€ soit 12.4% du montant des travaux,
- Conseil départemental : 25.674€ soit 21.50%,

Validation du dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement.

Le projet de réhabilitation et de régularisation de la station d'épuration du hameau de St Roman de Tousque est soumis à déclaration au titre du code de l'environnement. Il entre en effet dans la catégorie des ouvrages d'assainissement à déclarer telle que définie dans la rubrique 2.1.1.0-2° de la nomenclature exposée à l'article R.214-1 du code de l'environnement. Le déversoir d'orage est situé sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5 mais inférieur à 600 kg de DBO5. A ce titre, les déversoirs d'orage sont soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.2.0 – 2° de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Le dossier de déclaration a été établi par le maître d'œuvre sur la base de l'étude d'avant-projet.

Ce dossier met en avant les principaux points suivants :

- réhabilitation du traitement de la filière actuelle (Filtre à sable à écoulement vertical non drainé pour 180 E/h),
- sécurisation du site,

Il est transmis à la Préfecture pour validation. La station, construite en 1998, n'avait jamais été déclarée.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **2. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la STEP de St Roman**

Une demande de subvention complémentaire de 54 847€, soit 46.10% de montant des travaux, est faite auprès de l'Agence de l'eau ce qui porterait, si accord, le financement à 80%.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau et du Service Public d'Assainissement 2018**

Ces rapports sont consultables en mairie.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **4. Réfection de la fosse septique de la mairie**

Suite au contrôle effectué par le SPANC, il s'avère que la fosse septique est défectueuse. Le conseil municipal mandate Mr le maire pour signer le devis de l'entreprise Jullian BTP d'un montant de 7.192,00 HT.

### **Questions divers :**

Expositions, spectacles, concerts : programmation à venir.

Fin de séance à 22h45.

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 04 juillet 2019 18H**

Monsieur Pierre Fesquet, Maire,

François Faure, Jean-Pierre Pascal

Mesdames : Isabelle Devresse, Sylvette Foubert, Nathalie Causse

Absents excusés : Philippe Godé, procuration à Pierre Fesquet, Jean-Luc Védrines, procuration à François Faure, Chantal Cortot Lena.

Absent : Etienne Divoux

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance : Isabelle Devresse
- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai à l'unanimité.

Demande d'ajouts :

1. Budget de la commune :
  - a) Achat de matériel scolaire, remplacement de l'évier du réfectoire de l'école
  - b) Achat d'une parabole collective pour les logements du bâtiment de la Mairie.
2. Budget AEP : Réalisation d'un plancher caillebotis dans le local du captage du Perdut : validation du devis de Sarl Jullian BTP
3. Budget Village vacances : Remplacement du robot de la piscine, achat de 2 lave-linge, achat d'un sèche-linge en « Achat pour Compte d'Autrui », convention avec l'Education Nationale pour l'utilisation de la piscine par les élèves de l'école de Saint Roman de Tousque.

Accepté à l'unanimité.

- **Délibérations Commune**

1. **Délibération pour la fixation du nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la composition du conseil communautaire de la communauté de communes pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux : selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 28, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LE COLLET DE DEZE	776	4
PONT DE MONTVERT SML	594	3
ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE	512	3
ST GERMAIN DE CALBERTE	441	2
VIALAS	434	2
STE CROIX VALLEE FRANCAISE	279	1
ST MICHEL DE DEZE	248	1
ST PRIVAT DE VALLONGUE	233	1
VENTALON EN CEVENNES	221	1
MOISSAC VALLEE FRANCAISE	221	1
ST MARTIN DE LANSUSCLE	188	1
ST MARTIN DE BOUBAUX	176	1
LE POMPIDOU	161	1
ST ANDRE DE LANCIZE	126	1
ST HILAIRE DE LAVIT	115	1
ST JULIEN DES POINTS	111	1
GABRIAC	99	1
MOLEZON	93	1
BASSURELS	61	1

Total des sièges répartis : 28. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Redevance d'occupation du domaine public d'Orange :

	Redevance 2018	Redevance 2019
Artères aériennes 6.166km	52.38€ / km	54.30€ / km
Total	322.98€	334.81€
Artère souterraine 3.680 km	39.28€	40.73€
Total	144.55€	149.89€
Emprise (autre installation) 2m2	26.19€	27.15€
Total	52.38€	54.30€
<b>TOTAL</b>	<b>519.91€</b>	<b>539.00€</b>

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



Questions diverses :

- Désignation d'un référent "ambroisie" : Mme Sylvette Foubert.

- Horaires du secrétariat:

Le mercredi de 9h à 11h45 toute l'année

et

Le jeudi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 16h45 en juillet et août

                  "                  "                  à 17h45 de septembre à juin

- Demande de Manon Vanmoorleghem pour que la commune installe un panneau « Attention passage d'animaux ». Après discussion, le conseil municipal pense que cette demande n'est pas justifiée au vu de la faible fréquentation de véhicules sur la route d'Appias.

-Participation à la manifestation estivale : **Exposition de Samuel Bollendorff** : une enquête photographique « CONTAMINATIONS après moi le déluge » du 1<sup>er</sup> au 18 août 2019 au temple de la Boissonnade. La commune a pris à sa charge l'impression des flyers, pour un montant de 108€.

Fin de la séance à 20h45

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **Jeudi 5 septembre 2019 20H**

Monsieur Pierre Fesquet, Maire,  
François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrières,  
Madame : Nathalie Causse,

Absentes excusées :

- Chantal Cortot Lena donne procuration à Jean-Luc Védrières,
- Isabelle Devresse donne procuration à François Faure,
- Sylvette Foubert donne procuration à Jean-Pierre Pascal,

Absent : Étienne Divoux

Secrétaire de séance : Jean-Luc Védrières,

Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019 : approuvé à l'unanimité.

### **Demande d'ajouts : acceptés à l'unanimité.**

Budget de la commune :

- Aménagement de la mairie : isolation phonique de la salle multifonction et pavoisement du bâtiment,
- Réfection du logement en combles, des toitures et des façades de la mairie : avenants de régularisation lots n°1, n°3, n°4 et n°6.

### • **Délibérations commune :**

#### **1. Communauté de communes :**

Délibération pour l'adoption des montants de l'attribution de compensation définitive pour 2019, suite à la loi Notre et dans le cadre de transferts de compétence sur le plan local d'urbanisme –PLUI-, le transport à la demande, les crèches et l'animation des centre bourg.

Il informe l'assemblée que le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le montant définitif des attributions de compensation communales au titre de l'année 2019.

Il expose au conseil municipal les compétences et les critères adoptés par le conseil communautaire, conformément aux propositions de la commission locale d'évaluation des charges transférées –CLECT-, pour déterminer le montant définitif des attributions de compensations communales pour 2019.

**Il est demandé au conseil :**

**D'APPROUVER** les compétences et les critères retenus pour déterminer les attributions de compensations définitives ainsi que les montants définitifs des attributions de compensations versées aux 19 communes membres de la Communauté de Communes tels que présentés ci-dessous :

*Sommes versées par la communauté de communes aux communes sous déduction des activités gérées par la communauté de communes.*

<b>Communes</b>	<b>Montant des Attributions de compensations</b>	<b>Coût transfert compétences</b>	<b>Différence coût transfert et compensations provisoires</b>	<b>Montant des Attributions de compensations définitives 2019</b>
Bassurels	<b>2 607.04</b>	440.12	2 166.92	<b>2 166.92</b>
Collet-de-Dèze (Le)	<b>38 457.30</b>	3 001.32	35 455.98	<b>35 455.98</b>
Gabriac	<b>3 067.00</b>	962.77	2 104.23	<b>2 104.23</b>
Moissac-Vallée-Française	<b>9 126.60</b>	2 322.24	6 804.36	<b>6 804.36</b>
Molezon	<b>1 144.96</b>	1 816.06	-671.10	<b>0</b>
Pompidou (Le)	<b>7 600.50</b>	2 095.44	5 505.06	<b>5 505.06</b>
Pont de Montvert - SML	<b>31 825.86</b>	15 064.08	16 761.78	<b>16 761.78</b>
Saint-André-de-Lancize	<b>3 287.54</b>	523.18	2 764.36	<b>2 764.36</b>
Sainte-Croix-Vallée-	<b>7 438.06</b>	5 744.18	1 693.88	<b>1 693.88</b>
Saint-Étienne-Vallée-	<b>10 624.70</b>	8 467.99	2 156.71	<b>2 156.71</b>
Saint-Germain-de-	<b>21 337.88</b>	10 925.49	10 412.39	<b>10 412.39</b>
Saint-Hilaire-de-Lavit	<b>3 005.20</b>	46.36	2 958.84	<b>2 958.84</b>
Saint-Julien-des-Points	<b>1 305.50</b>	1 622.47	-316.97	<b>0</b>
Saint-Martin-de-Boubaux	<b>10 710.84</b>	0	10 710.84	<b>10 710.84</b>
Saint-Martin-de-Lansuscle	<b>4 673.66</b>	2 278.83	2 394.83	<b>2 394.83</b>
Saint-Michel-de-Dèze	<b>5 593.60</b>	6 254.30	-660.70	<b>0</b>
Saint-Privat-de-Vallongue	<b>10 213.88</b>	250	9 963.88	<b>9 963.88</b>
Ventalon en Cévennes	<b>3 145.25</b>	6 305.15	- 3159.90	<b>0</b>
Vialas	<b>11 614.39</b>	15 920.84	-4 306.45	<b>0</b>

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## **2. Renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires, pour les agents titulaires, suite à la résiliation de l'assureur ETHIAS.**

Le Centre de Gestion de la Lozère nous a informé que le contrat d'assurances statutaires qui avait été souscrit pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sera résilié unilatéralement par la compagnie d'assurance au 31/12/2019.

Afin de pouvoir relancer une procédure formalisée, nous devons donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG48) pour un appel d'offre.

POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

### 3. Choix du devis pour le remplacement de l'évier et robinetterie du réfectoire de l'école:

Lecture des 2 devis reçus:

Bruno Mark, d'un montant de 885.10€ HT,  
Entreprise Valéry, d'un montant de 1 230.00€ HT,  
Le devis de Bruno Mark est retenu.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 4. Travaux de voirie 2019, d'un montant total de 36 836.00 HT€

Demande de subvention au Conseil Départemental. La subvention attendue est de 40%.

- Voirie communale du Camp de l'Elze : reprise des déformations et application d'un enduit bicouche,  
Devis d'un montant de 12.148€ HT,
- Voirie communale du Mas et de la station de pompage de Saint Roman : aménagement du chemin sur une longueur de 600m et construction d'un radier bétonné avec enrochement aval,  
Devis d'un montant de 24.688€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental : 14.734,40€ soit 40%,
- ✓ Part communale : 22.101,60€ soit 60%.

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION : 0

#### • Points ajoutés:

##### 1. Aménagement de la mairie :

- Isolation phonique de la salle multifonction. 3 devis reçus :
  - Sarl Valbois : 1.060,80€ HT. Sans la main d'œuvre, habillage bois 1710 € HT pose comprise,
  - Bruno Rey : 1.878,85€ HT. Fourniture + pose, habillage bois,
  - Lozère Isolation : 1.640,00€ HT. Fourniture + pose, plafond modulaire acoustique. Épaisseur 8cm.La proposition de l'entreprise Lozère Isolation est retenue

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Pavoisement du bâtiment : Porte drapeau et drapeaux à installer sur la façade, au-dessus de la salle multifonction et sur l'école. 2 devis reçus :
  - Sedi : 705,31€ HT,
  - Manutan Collectivités : 709,41€ HT.Le devis de l'entreprise SEDI est retenu.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

##### 2. Réfection des combles du logement, de la toiture et des façades de la mairie, avenants de régularisation lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°6.

###### Lot n°1: Couverture:

Travaux en moins: 3 sorties ventilation et 3 fenêtres de toit.

Travaux en plus: volige en totalité, 1 ventilation mécanique et déplacement des ventilations.

Avenant au montant du marché initial : -345,74€ HT,

Lot n°2 : Doublages, cloisons sèches, plafonds, faïences

Travaux en moins : plafond escalier sdb et carrelage faïence logement combles gauche, doublage logement combles droite.

Travaux en plus : plafond logement R+1 droite

Avenant au montant initial du marché : -1 328,00€ HT

Lot n°3: Menuiseries:

Travaux en moins : révision des menuiseries extérieures, des volets, des blocs portes pleines, trappes de visite, coffres et habillage de la salle d'eau, reprise du parquet, plinthes et moulures.

Travaux en plus : 6 volets en pin.

Pas de modification du montant du marché.

Lot n°4 : Enduits extérieurs:

Travaux en moins : encastrement du coffret EDF.

Travaux en plus : dégarnissage et rejointoiement du soubassement.

Pas de modification du montant du marché.

Lot n°5 : Peinture, nettoyage :

Travaux en moins : peinture du logement et plafond d'escalier, vitrification parquet de la chambre,

Travaux en plus : peinture sur volets bois et fenêtres, pose parquet flottant en remplacement de la vitrification,

Avenant au montant du marché initial : -1 066,52€ HT

Lot n°6 : Electricité et panneaux photovoltaïques :

Travaux en moins : prises et câbles, 1 panneau rayonnant dans les combles, éclairage central, 1 linolite en salle d'eau, 1 sèche serviette et 2 dossiers administratifs pour le photovoltaïque.

Travaux en plus : parabole TV pour l'ensemble des logements.

Avenant au montant du marché initial : -509€ HT.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Délibérations AEP:**

• **Décisions modificatives:**

1. Redevance pollution domestique 2018 :

+318€ 701249 Reversement redevance Agence de l'eau.

-318€ 61523 Entretien réparations réseaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Reprise de subvention :

+24.47€ 139118-00 Subvention équipement compte de résultat.

-24.47€ 2315-000 Installation matériel et outillage.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Saint Roman de Tousque : lancement du marché de travaux.**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le dossier « Loi sur l'eau » a été validé par les services de l'état le 04 septembre dernier. Il propose le lancement du marché d'appel d'offre dématérialisé le lundi 16 septembre, pour un démarrage des travaux prévu début janvier 2020.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération Village de vacances:**

- **Conventions pour l'utilisation de la piscine par les élèves de l'école**, une avec l'Éducation Nationale et l'autre avec le gestionnaire du village de vacances, dans le cadre du dispositif de l'Éducation Nationale du « Savoir Nager ». Il doit permettre aux élèves de posséder une maîtrise en milieu aquatique, reconnue par une attestation scolaire.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Questions diverses:**

1. **En 2020, les 50 ans du Parc National des Cévennes :**

Pour fêter cet anniversaire, l'établissement public lance un appel à participation auprès des habitants et de tous ceux qui font vivre le territoire. Pour élaborer un programme digne de ce bel anniversaire, le Parc national des Cévennes invite chacun à faire part de ses idées, de ses envies et de ses projets.

2. **Cession des bâtiments de l'Eglise Protestante Unie à la commune,**

Échange entre les conseillers.

**Temple de La Boissonnade :**

**-Quels projets pour ce bâtiment?**

Ce temple est classé au titre des monuments historiques. Au-delà de l'utilisation par l'église, les manifestations 'laïques' qui s'y déroulent sont à l'honneur de l'église qui ouvre ses portes. Le conseil municipal en place accepterait de limiter son utilisation à ces volets culturels: expositions, concerts, chorales, conférences. Avec toutefois l'appréhension des charges supplémentaires que représenteraient pour la commune l'entretien annuel et les investissements à venir pour une mise aux normes du bâtiment (ERP) et possibles rénovations.

**Temple de Saint Roman**, les avancées et les reculades ont fait que la cession n'a pas aboutie.

**- Projets pour ce bâtiment?**

Les élus en place ne souhaitent pas engager le futur conseil sur une décision prise 5 mois avant les élections de mars 2020. La cession du petit local de bienfaisance rassemble l'unanimité ; y joindre le temple soulève la question de son utilisation : du fait de son nouveau statut, quelles activités peuvent s'y dérouler ? La convention d'utilisation doit nécessairement évoluer car actuellement elle ne concerne que l'église. Nouvelle propriétaire, la commune devrait pouvoir écrire sa convention d'utilisation. Le conseil actuel ne s'engagera pas. Force de propositions il y a quelques années, son initiative a été rejetée.

Fin de la séance à 23h.



4. Avenants au contrat de Délégation de Service Public

Village vacances de Saint Roman de Tousque

-Réaliser le renouvellement du contrat DSP 1 année avant la fin du contrat d'affermage.

-Transférer le petit équipement ménager et loisir au délégataire qui en assure le renouvellement.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Point ajouté : décision modificative pour l'Achat Pour compte d'Autrui sur le budget du village vacances

+600€ au compte 2184-101 Mobilier

-600€ au compte 2181-000 installations générales, agencements

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Obligations légales de débroussaillage (OLD) :

En 2018, notre commune a été tirée au sort par la Préfecture de la Lozère pour des contrôles de conformité (débroussaillage réglementaire de 50 ML de toute habitation).

La municipalité a communiqué en 2018 sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) en organisant une réunion publique au siège de la Mairie (invitation par courrier ou mail), en diffusant les principes du débroussaillage sur le site internet de la commune et à travers le bulletin municipal,

Au printemps 2019, les agents de l'Office National des Forêts (ONF), mandatés par les services de l'État, ont procédé à la vérification du débroussaillage sur 27 propriétés.

Les 27 contrôles ont été non conformes.

Monsieur le Maire rappelle que le débroussaillage autour des habitations est une obligation par les propriétaires suivant l'arrêté préfectoral en date du 03/12/2002,

Il ajoute que nous entrons actuellement dans une période propice à la reprise d'entretien des propriétés contrôlées et non contrôlées afin de parvenir à un taux de conformité proche de 100 %.

Il y a eu 5 amendes de 135€ avec mise en demeure d'effectuer le débroussaillage.

Aménagement de la salle multifonction :

Les élus remercient l'employé municipal, Monsieur Pierre Martino, pour son excellent travail de peinture dans la salle multifonction.

Fin de séance : 20h00.

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 14 novembre 2019 18H**

Monsieur Pierre Fesquet, Maire, Jean-Luc Védrines, François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal

Mesdames : Isabelle Devresse, Chantal Cortot Lena, Nathalie Causse

Absente excusée : Procuration de Sylvette Foubert à Jean-Pierre Pascal

Absent : Etienne Divoux

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre à l'unanimité .

AJOUTS :

- Indemnité de conseil allouée à Madame Gallas, trésorière.
- Convention de gestion « prévoyance du personnel ».
- Décision modificative pour le budget de l'eau.

**Délibérations Commune:**

**1. Projet d'insertion en vallée française par l'association APEC (Association pour l'Emploi en Cévennes) : Accord de principe :**

Suite à la venue de membres de l'association lors de la dernière séance du conseil municipal, la commune se positionne sur un accord de principe concernant le pré-projet. Cependant de nombreuses questions restent en suspend pour un investissement ultérieur.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**2. Participation de la commune au financement du centre de loisirs sans hébergement :**

Il est demandé aux communes membres de la communauté de communes dont des enfants domiciliés sur ces communes fréquentent le centre de loisirs, de participer au financement, ceci au prorata du nombre d'enfants ou au nombres d'heures.

Pour 2019, 5 enfants sont concernés.

Bien que la commune souhaite s'investir dans le centre de loisirs, le conseil rejette à l'unanimité à cette demande, considérant que l'organisation de l'accueil de la petite enfance est une compétence intercommunale.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0







## **Compte rendu du Conseil Municipal** **Jeudi 12 décembre 2019 18H**

Monsieur Fesquet Pierre, Maire, François Faure, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrières,  
Madame : Nathalie Causse, Chantal Cortot Lena et Isabelle Devresse,

Absente excusée:

- Sylvette Foubert donne procuration à Jean-Pierre Pascal,

Absent excusé : Philippe Godé,

Absent : Étienne Divoux,

Secrétaire de séance: Jean-Luc Védrières,

Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019 : approuvé à l'unanimité.

### **Accueil de nouvelles populations: intervention de Monsieur Sylvain LHUILLIER, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sud Lozère, Programme Comm'Une Nouvelle Vie :**

Ce programme couvre le territoire de 2 communautés de communes :

- Gorges Causses Cévennes,
- Cévennes au Mont Lozère (la nôtre).

Les Objectifs :

- Constituer un maillage de communes « accueillantes » pour faciliter le regain démographique,
- Permettre à toutes les communes volontaires de s'emparer de la politique de l'accueil.

L'accueil et le maintien de la population passent par plusieurs axes forts :

- Le logement (privé, public, les ventes, les terrains),
- L'activité (emploi, création, reprise, filières, potentiels),
- Les services (santé, enfance/jeunesse, culture, sport, mobilité),
- Le cadre de vie et les loisirs (lieux de rencontre, de convivialité, les moments fédérateurs).

La méthode :

- S'appuyer sur les partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie et les partenaires volontaires (le Conseil d'Architecte d'Urbanisme et de l'Environnement –CAUE- de la Lozère, La Direction Départementale des Territoires et le Parc National des Cévennes),
- Mise en place d'un Comité Local d'Accueil de Populations (CLAP). Nomination de personnes référentes au sein de chaque commune,
- La composition du CLAP est libre, toutes les personnes volontaires peuvent ainsi en faire partie (élus, anciens élus, habitants installés depuis toujours, tous récents ou de plus longtemps, représentants d'associations professionnelles, culturelles, touristiques ou sportives,....).

En Lozère, 16 communes sont engagées dont Moissac et St Étienne et 8 communes sont intéressés.

En janvier, le conseil municipal délibérera sur la création d'un CLAP.

### **Demande d'ajouts :**

#### **A. Budget commune : Décision modificative**

+5 344€ 615231 Entretien réparations voirie  
-5 344€ 657364 Subvention fonctionnement Etablissement industriel  
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **B. Budget village vacances : Décision modificative:**

Délibération modificative APA du conseil municipal du 4 juillet 2019.

+ 4.581,68€ 2184-101 Mobilier  
- 4.581,68€ 2284-101 Mobilier affectations  
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **C. Budget Eau et Assainissement - Programme d'investissement 2020 :**

Nous avons constaté qu'une partie de la station d'épuration de St Roman est située sur un terrain privé appartenant à un habitant de la commune. Celui-ci accepte de nous le vendre pour régulariser la situation.

Acquisition de cette parcelle et servitude de passage pour l'accès à la station d'épuration:  
Devis estimatif du géomètre Falcon pour le bornage de cette parcelle, d'un montant total de 993.60 € HT

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### **Délibérations Commune:**

#### **A. Programme de voirie 2020 :**

- Chemin du Mas : reprofilage de la chaussée et enduit bi-couche sur 490 mètres
- Voirie de Capou : reprofilage de la chaussée en grave émulsion sur 50 mètres
- Voirie des Ayres et Jardins de Fobies : Reprise des déformations et des ornières par l'apport manuel de grave émulsion et mise en œuvre d'emplois partiels à l'émulsion de bitume sur 2 secteurs
- Chemin du Salt : sécurisation de la chaussée par la pose de dispositif de retenue
- Création d'une piste d'accès aux 2 plates-formes de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

#### **B. Signalétique : subvention aux professionnels du tourisme ayant participé au programme :**

Point ajourné en attente de renseignements complémentaires auprès de notre service juridique.

#### **C. Validation des noms de rues de Saint Roman de Tousque**

En 2015, le commune avait travaillé sur la dénomination des noms de rues de Saint Roman de Tousque : Chemin des Aires, La Grand'Rue, Ruelle du Temple, Place du Temple, Rue de la Poste, Chemin de la Fontaine, Chemin de Capou, Rue du Four et Chemin de Valbessède.

Afin de valider ce travail et de le mettre en concordance avec l'adressage du courrier des habitants, la Direction Générale des Finances Publiques nous demande de délibérer.

POUR : 8                      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **Délibérations Village de Vacances:**

#### **A. Aménagement de la cuisine collective:**

Alimentation en gaz. Devis de l'entreprise Bruno Mark d'un montant de 434,50€ HT.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **B. Achat pour le compte d'autrui: acquisition d'une armoire réfrigérée professionnelle et de 3 armoires pour la cuisine collective.**

➤ Une armoire réfrigérée professionnelle : devis de SARL EDJ d'un montant de 1.352,80€ HT,

➤ 3 armoires pour la cuisine collective : devis d'IKEA d'un montant de 500€ HT.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **C. Programme d'investissement 2020 :**

➤ Aménagement de la cuisine du gîte 15 : pour compléter les travaux effectués en 2018. Démolition de l'évier existant, récupération de la robinetterie, cloisonnement et mise à plat du mur du fond et réparation du mur de droite. Achat et pose d'un meuble de 30, de 2 meubles de 40 et d'un meuble sous évier. Achat d'un évier. Plan de travail sur l'ensemble. Le conseil préconise la pose d'un évier couplé d'une petite pailleasse.

Achat et pose par le Gestionnaire du village: 1.400€ HT.

➤ Aménagement de la réserve du bureau d'accueil et d'une armoire dans la buanderie. Suppression définitive de l'escalier menant à la buanderie. Création d'un plancher au moyen d'une dalle béton. Installation d'un escalier bois de 4 marches pour faciliter l'accès à la réserve qui est surélevée.

Travaux réalisés par le Gestionnaire du village: 1.100€ HT.

➤ Évacuation des fumées de la cheminée de la grande salle:

Démontage des cheminées existantes, agrandissement de la sortie des fumées à hauteur de la voûte de l'âtre, placement d'un bac récupérateur primaire de fumée, pose de 2 nouvelles cheminées. Étanchéité. Percement de 2 sorties latérales de ventilation, fabrication d'une très grande hotte récupératrice des fumées secondaires, installation de ventilateurs extracteurs. Réalisation en tôles avec finition esthétique.

Travaux réalisés par le Gestionnaire du village: 3.500€ HT.

Le conseil prend note de l'engagement du prestataire sur la conformité de ces travaux et leur efficacité, le cas échéant, la responsabilité de la mairie ne pourra être engagée.

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **Délibération Eau et Assainissement –AEP-:**

#### **A. Financement des travaux à la station d'épuration de Saint Roman de Tousque:**

Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux.

Montant des travaux : 96.923,30€ HT

Honoraires maîtrise d'œuvre : 14.235€ HT

Divers (frais de géomètre, sondages plate-forme et réseau de collecte, levé topo): 9.385€ HT, soit un total de 120.543,30€ HT.

Tableau de financement :

➤ Subvention du Conseil Départemental :	34.505€	soit 28%
➤ Subvention de l'Agence de l'Eau :	43.389€	soit 36%
➤ Subvention de l'État DETR :	14.792€	soit 12%
➤ Quote-part communale :	27.857,30€	soit 24%
POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

**B. Demande d'emprunt pour le financement de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque (27.000€) et du changement de la fosse septique de la mairie (7.000€):**

Présentation de l'offre du Crédit Agricole :

Montant	34 000€	34 000€
Durée	20 ans	20 ans
Taux	1.12%	1.12%
Périodicité :	Annuelle 1 906.97€	Trimestrielle 474.97€
Total intérêts	4 139€	3 997€

Présentation de l'offre de la Caisse d'Epargne :

Montant	34 000€	34 000€	34 000€	34 000€	34 000€	34 000€
Durée	15 ans	15 ans	20 ans	20 ans	25 ans	25 ans
Taux	Annuelle 1.23%	Trimestrielle 1.22%	Annuelle 1.41%	Trimestrielle 1.39%	Annuelle 1.53%	Trimestrielle 1.52%
Echéance	2 496.07€	620.96€	1 962.83€	487.54€	1 646.89€	409.32€
Coût	3 441.05	3 257.60€	5 256.60€	5 003.20€	7 172.25€	6 932.00€

La proposition du Crédit Agricole sur 20 ans en périodicité trimestrielle est retenue

POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

La séance est levée à 21h.